

## Cadre réglementaire

Selon l'Article R 533-16 I. du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial mentionnée au I de l'article L. 533-22 doit décrire la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° La coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

La Politique de vote de Gay-Lussac Gestion est accessible dans le document « [Politique d'engagement actionnarial](https://www.gaylussacgestion.com/) » sur le site <https://www.gaylussacgestion.com/>.

En application de l'article L533-22, Gay-Lussac Gestion rend compte dans le présent rapport, des conditions dans lesquelles elle a mis en œuvre cette politique et exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les Fonds dont elle assure la gestion pour l'année 2022 (période écoulée entre le 3 janvier 2022 et le 30 décembre 2022).

Selon l'article R 533-16 II. du Code monétaire et financier, le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 doit comprendre notamment :

1. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
2. Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
3. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
4. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société ;

## INFORMATIONS PARTAGÉES

Le présent rapport respecte les préconisations ci-dessus et précise :

- Pour les Fonds concernés le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ainsi que de nombreux indicateurs pertinents,
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère.

## PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

- Dans le cadre de l'activité d'épargne salariale : ensemble des droits de vote rattachés aux actions détenues ;
- Dans le cadre de l'activité de gestion d'OPCVM : lorsque que le seuil de 5% de détention des droits de vote ou du capital de l'émetteur est dépassé. Gay-Lussac Gestion peut néanmoins décider d'exercer son droit de vote quand bien même le seuil défini ne serait pas atteint, toujours dans le but de défendre l'intérêt final du porteur ;
- Dans le cadre de l'activité de gestion privée : sur demande du client

Gay-Lussac Gestion tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur. Ces informations sont également consultables au siège social de la société.

## Votes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Le Dépositaire a la charge d'envoyer à Gay-Lussac Gestion les convocations et formulaires de vote. Nous utilisons le logiciel d'aide à l'exercice des droits de vote « ProxyEdge ».

Si le Gérant n'a pu être informé ni des résolutions présentées lors des assemblées, ni des recommandations de l'AFG, alors il peut arriver que le Gérant ne vote pas.

Les résultats suivants concernent les fonds (FCP et FCPE) référencés sur la plateforme ProxyEdge pour lesquels Gay-Lussac Gestion a exercé son droit de vote durant l'exercice 2022 :

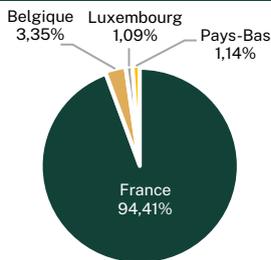
	Taux de participation aux Assemblées Générales	Pondération des encours
Gay-Lussac Green Impact (FCP)	100,0%	17,8%
Gay-Lussac Europe Flex (FCP)	96,5%	34,1%
Gay-Lussac Microcaps (FCPE)	100,0%	45,1%
Gay-Lussac Smallcaps (FCPE)	97,2%	42,5%
Gay-Lussac Heritage (FCP)	77,3%	4,7%
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale (FCPE)	89,6%	18,6%
Gay-Lussac Interentreprises (FCPE)	94,7%	13,7%
Gay-Lussac Actions (FCPE)	91,1%	42,3%
Gay-Lussac Fonds Dédiés (FCPE)	95,0%	43,9%
Gay-Lussac Microcaps Europe (SICAV)	86,7%	20,6%

Chiffres clés

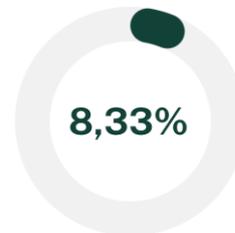
TAUX DE VOTE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES  
RÉSOLUTIONS VOTÉES

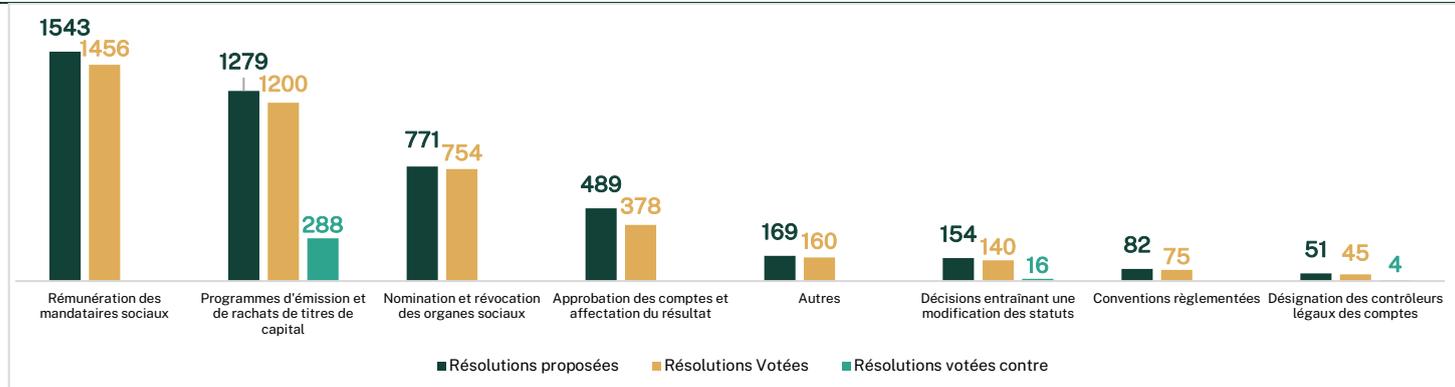


TAUX DE RÉSOLUTIONS VOTÉES CONTRE



Les absences de vote absences de vote à notifier en 2022 concernent les entreprises suivantes : PCAS SA / GEVELOT SA.

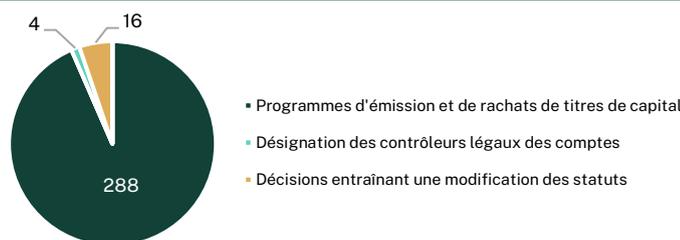
RÉPARTITION PAR THÈMES DES RÉSOLUTIONS



RÉPARTITION PAR THÈMES DES RÉSOLUTIONS VOTÉES



RÉPARTITION DES RÉSOLUTIONS VOTÉES CONTRE PAR THÈMES



Explications relatives aux votes défavorables

On constate sur l'exercice 2022 que 94% des votes en défaveur des résolutions proposées concernent des propositions de programmes d'émission et de rachat de titre de capital. Cela s'explique par le respect de notre politique de vote relativement aux programmes d'émissions et/ou de rachats de capital rappelé ci-dessous :

- **Augmentations de capital** : le respect du droit préférentiel de souscription des actionnaires est fondamental lors des augmentations de capital. A l'aune de ce qui précède, l'émission d'actions de préférence doit être examinée au cas par cas. A cet égard, Gay-Lussac Gestion sera a priori défavorable à ce type de résolution, du fait des conséquences éventuellement négatives pour l'égalité entre les actionnaires.
- **Rachat d'actions** : les autorisations de rachats d'actions par les sociétés sont acceptées à l'exception de celles autorisées en période d'offre publique.
- **Opérations stratégiques** : chaque opération en capital proposée aux actionnaires (apport, fusion, émission réservée) doit être stratégiquement justifiée et financièrement équilibrée. L'analyse par le gérant en est faite au cas par cas.
- **L'association des dirigeants et salariés au capital** : l'attribution d'options sera acceptable aux conditions suivantes (AFG) :
  - attribution annuelle avec levée étalée sur plusieurs années sous condition de réalisation d'objectifs ;
  - limitation du montant, stock et flux, à 10% du capital ;
  - absence de décote ;
  - absence de possibilité de modification des conditions initiales d'émission ;
  - actionnariat des salariés souhaitable - mais souscription réalisée à un niveau de prix fiscalement neutre pour la société ; autorisations d'actions gratuites examinées au cas par cas (possible effet dilutif).

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pour l'année 2022, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

**Détail des votes par valeur**

Nom	Date AG	Taux de vote %	% favorable / vote effectués	% défavorable / vote effectués
GRAINES VOLTZ	14-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
ARGAN	14-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
THERMADOR GROUPE SA	15-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
AIRBUS SE	15-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
VINCI SA	15-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
HERMES INTERNATIONAL SA	15-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
L'OREAL S.A.	30-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
ICADE SA	30-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
VIVENDI SE	29-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
STEF	29-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
SWORD GROUP SE	20-Apr-2022	100,00%	100,00%	0,00%
AIR LIQUIDE SA	15-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
SHURGARD SELF STORAGE SA	19-avr-22	100,00%	100,00%	0,00%
PHARMAGEST INTERACTIVE	28-avr-22	100,00%	100,00%	0,00%
WADIA	22-avr-22	100,00%	100,00%	0,00%
AUBAY	28-avr-22	100,00%	100,00%	0,00%
SAMSE SA	02-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
BNP PARIBAS SA	17-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
BOIRON SA	03-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
CAPGEMINI SE	30-mars-22	100,00%	100,00%	0,00%
BIOMERIEUX SA	17-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
INFOTEL SA	03-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
SOMFY SA	23-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
BAIKOWSKI SA	23-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
CLASQUIN GROUP SA	03-mai-22	100,00%	100,00%	0,00%
ROBERTET SA	08-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
ESKER SA	08-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
PRECIA SA	08-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
INSTALLUX SA	09-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
ALTEN	20-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
CS GROUP SA	08-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
STREAMWIDE	08-juin-22	100,00%	100,00%	0,00%
GROLLEAU	15-sept-22	100,00%	100,00%	0,00%
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES SA	15-sept-22	100,00%	100,00%	0,00%
PERNORD RICARD SA	30-sept-22	100,00%	100,00%	0,00%
ID LOGISTIC GROUP	03-mai-22	100,00%	96,30%	3,70%
AKWEL SA	03-mai-22	100,00%	96,00%	4,00%
DASSAULT SYSTEMES SE	09-mai-22	100,00%	95,24%	4,76%
GERARD PERRIER INDUSTRIE SA	03-mai-22	100,00%	95,00%	5,00%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	30-mars-22	100,00%	94,74%	5,26%
DELTA PLUS GROUP	08-juin-22	100,00%	92,86%	7,14%
TELEPERFORMANCE SE	15-mars-22	100,00%	92,00%	8,00%
EURONEXT NV	03-mai-22	100,00%	91,67%	8,33%
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT SA	02-juin-22	100,00%	91,67%	8,33%
LINEDATA SERVICES	03-mai-22	100,00%	90,91%	9,09%
BIGBEN INTERACTIVE SA	07-juil-22	100,00%	90,63%	9,38%
ELIS SA	09-mai-22	100,00%	89,66%	10,34%
CHRISTIAN DIOR SE	29-mars-22	100,00%	88,89%	11,11%
VETOQUINOL SA	09-mai-22	100,00%	87,50%	12,50%
BILENDI SA	02-juin-22	100,00%	86,96%	13,04%
REMY COINTREAU SA	20-juin-22	100,00%	86,21%	13,79%
WAVESTONE SA	07-juil-22	100,00%	84,09%	15,91%
FOCUS ENTERTAINMENT	09-sept-22	100,00%	81,82%	18,18%
BOA CONCEPT	08-juin-22	100,00%	78,57%	21,43%
EDENRED SA	03-mai-22	100,00%	78,26%	21,74%
NEURONES	03-mai-22	100,00%	77,78%	22,22%
EKINOPS SA	03-mai-22	100,00%	73,91%	26,09%
CAST	20-juin-22	100,00%	65,63%	34,38%
IPSOS SA	03-mai-22	100,00%	61,11%	38,89%
SIDETRADE	09-juin-22	100,00%	56,25%	43,75%
SMPTC	08-juin-22	100,00%	44,44%	55,56%
WINFARM SA	03-mai-22	93,75%	56,25%	37,50%
IGE PLUS XAO SA	27-avr-2022	93,33%	80,00%	13,33%
LEXIBOOK LINGUISTIC	15-sept-22	92,86%	78,57%	14,29%
ABC ARBITRAGE SA	08-juin-22	86,96%	82,61%	4,35%
DELFINGEN INDUSTRY	03-mai-22	86,67%	86,67%	0,00%
FREELANCE.COM	09-juin-22	83,33%	58,33%	25,00%
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	15-sept-22	78,95%	78,95%	0,00%
LNA SANTE SA	09-juin-22	78,38%	45,95%	32,43%
ASSYSTEM SA	03-mai-22	66,67%	66,67%	0,00%
HEXAOM SA	04-oct-22	57,14%	42,86%	14,29%
PCAS SA	17-mai-22	0,00%	0,00%	0,00%
GEVELOT	17-mai-22	0,00%	0,00%	0,00%